

Je prétends, pour répondre à ceux qui s'opposent à notre proposition, sous prétexte qu'elle est injuste envers certains groupes, qu'une approche globale incluant tous ceux qui touchent des prestations est encore plus injuste parce qu'elle ne tient aucun compte des besoins ou des obligations financières de ces personnes.

Comme je l'ai dit, cette mesure a été recommandée par nous, par les gouvernements provinciaux et par les propres fonctionnaires du ministre. En fait, quand nous en avons parlé aux organismes qui appuient le bill du ministre, nous avons trouvé des appuis à notre projet. Je prétends qu'ils appuient les principes dont j'ai déjà donné un aperçu général dans mon discours, plutôt que le bill lui-même. Ils appuieront le bill s'il permet d'atteindre ces objectifs, mais ils n'ont jamais dit qu'ils refuseraient d'accepter un autre projet plus équitable.

Je vais seulement donner un exemple, si vous me le permettez, pour démontrer cela. Il s'agit de l'Association canadienne de la construction. Tout en appuyant la proposition, ses représentants ont dit très clairement que si elle pouvait être modifiée de façon à être plus équitable, comme nous l'avions proposé, cela leur serait acceptable. En fait, dans certaines conversations, des membres de cette association canadienne de la construction ont même dit que le bill était si mauvais qu'il devrait être retiré et, après les élections, un gouvernement doté d'un nouveau mandat devrait étudier tout le programme et présenter un programme d'assurance-chômage plus conforme aux principes de l'assurance.

● (2052)

Notre proposition répond en fait aux critères que le ministre a établis comme étant les objectifs du bill C-14. Bien que je croie que la proposition ait une certaine valeur, nous voulons parler de l'assurance-chômage et d'autres genres d'assurances parce que l'établissement de cotes basées sur les antécédents est un principe reconnu dont se servent les compagnies d'assurance-chômage qui leur permet d'exiger une prime plus élevée pour une couverture égale ou la même prime mais très souvent pour une couverture inférieure pour ceux qui se situent dans les catégories inférieures où les assurés sont plus susceptibles de toucher des prestations. Je crois que le groupe en question, à savoir ceux qui n'ont pas de personnes à charge, comportent un risque plus élevé. Ils sont plus susceptibles de toucher des prestations que le groupe de 25 p. 100 ayant des personnes à charge simplement parce qu'il n'est pas économiquement avantageux pour ces derniers d'avoir recours à l'assurance-chômage et de perdre les salaires qu'ils pourraient gagner. L'autre facteur est...

**M. l'Orateur adjoint:** A l'ordre, s'il vous plaît. Je dois interrompre le député parce que son temps est écoulé.

**Une voix:** Poursuivez.

**M. l'Orateur adjoint:** Est-on d'accord pour laisser terminer le député?

**Des voix:** Non.

**M. Stuart Leggatt (New Westminster):** Monsieur l'Orateur, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt mon collègue le député de Provencher (M. Epp) parler d'un aspect précis du bill, un aspect qui préoccupe aussi beaucoup notre parti, mais peut-

être d'un point de vue différent. Il a été difficile d'essayer de savoir exactement quelle est la position de mes collègues du parti conservateur sur ce bill.

**Une voix:** Elle est loin d'être uniforme.

**M. Leggatt:** J'imagine que, sur le chemin de Damas, ils ont soudainement été convertis. Nous avons écouté ce débat très attentivement. Je vois que mon ami et collègue des premières banquettes, le député de Saint-Jean-Est (M. McGrath), est content et heureux, et j'imagine que d'une certaine façon il a remporté une petite victoire. J'ai comme l'impression que le député de Saint-Jean-Est a réussi à inculquer à ce parti conservateur malgré ses protestations des principes du XIX<sup>e</sup> siècle. Je suis très heureux, comme d'autres collègues de mon parti, de voir ainsi progresser les députés conservateurs, surtout ceux qui viennent de la Colombie-Britannique et de la région de Toronto et qui vivaient jusqu'ici dans le XVIII<sup>e</sup> siècle en ce qui a trait à ce bill. Je pense que c'est tout à l'honneur de ce grand parti conservateur du Canada que certains de ses députés écoutent encore de temps à autre leurs collègues plus progressistes.

**Une voix:** Il y a aussi Crosbie.

**M. Leggatt:** Oui, il y a de grands tories bleus et de grands tories rouges et il y a aussi beaucoup de pseudo-tories.

**Des voix:** Oh, oh!

**Une voix:** Ce doit être un excellent parti.

**M. Leggatt:** J'espère bien que les cliniques médicales d'Ottawa ne seront pas surchargées au cours des quelques prochains jours parce qu'il y a bien des gens qui ont fait toutes sortes d'acrobaties pour enfourcher cette question et j'ai bien peur qu'il y ait beaucoup de cas d'hernie chez les conservateurs d'ici la fin du débat.

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Leggatt:** De toute façon, nous sommes certainement heureux de leur appui. Nous sommes ravis qu'ils participent au débat ce soir parce que cela montre que leur parti a beaucoup évolué. Je n'aime pas revenir sur les choses qui ont déjà été dites, mais je vois, par exemple, mon collègue de Vancouver Quadra (M. Clarke), qui a dit certaines choses remarquables à propos du bill sur lesquelles j'aimerais revenir plus tard.

Je voudrais cependant parler d'abord de la proposition avancée par le député de Provencher. D'après lui, il est inacceptable que le bill ne réduise les prestations qu'à 60 p. 100 du salaire. Il affirme que c'est insuffisant et que les prestations devraient être réduites à 50 p. 100 du salaire, surtout pour les femmes. J'ai remarqué qu'il n'avait pas utilisé le mot «femmes», mais les chiffres qu'il a mentionnés indiquent clairement qu'il voulait parler des femmes. Il est inutile d'y aller par quatre chemins et de parler des personnes à charge. Il affirme que les prestations devraient tomber de 66 $\frac{2}{3}$  p. 100 du salaire à 50 p. 100 pour les femmes parce que, d'après lui, deux membres de la même famille qui ont un revenu, c'est trop. Après tout, les pauvres ont souvent la vie trop facile au Canada et il faut donc réduire les prestations. Il a déclaré que les pauvres ont été ingrats. Il leur arrive même parfois de voter pour les néo-démocrates ou les libéraux quand ils se montrent raisonnables.